

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8267
25 novembre 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 NOVEMBRE 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en dépit des protestations répétées élevées auprès du Gouvernement turc et des appels réitérés lancés de plusieurs côtés en vue de réduire la tension en Méditerranée orientale, un certain nombre de nouvelles violations de l'espace aérien grec par des appareils militaires turcs ont eu lieu le 22 novembre dans les circonstances suivantes :

Entre 13 h 01 et 13 h 11, heure locale, un avion à réaction turc RF 84 a survolé l'île de Rhodes. Il a pénétré dans l'espace aérien grec en un point situé à 36° 34' de latitude nord et 28° 15' de longitude est, et en est sorti en un point situé à 36° 34' de latitude nord et 28° 15' de longitude est, après avoir pénétré jusqu'à une distance de 50 milles marins à l'intérieur de l'espace aérien grec (l'appareil a atteint un point situé à 35° 52' de latitude nord et 27° 46' de longitude est; il volait à une vitesse de 360 noeuds, à une altitude de 7 000 puis de 4 000 pieds).

A 13 h 5, heure locale, un avion à réaction turc a violé l'espace aérien grec en survolant l'île de Mytilène. Il a pénétré dans l'espace aérien grec en un point situé à 38° 56' de latitude nord et 26° 34' de longitude est. Il est ressorti en un point situé à 39° 09' de latitude nord et 26° 38' de longitude est. Il a pénétré jusqu'à une distance de 5 milles marins (l'appareil a atteint un point situé à 39° 05' de latitude nord et 26° 34' de longitude est). Il volait à une altitude de 10 000 pieds.

A 13 h 10, heure locale, un autre avion à réaction turc a survolé l'île de Chio. Il a pénétré dans l'espace aérien grec en un point situé à 38° 18'

de latitude nord et 26° 12' de longitude est et il en est ressorti en un point situé à 38° 25' de latitude nord et 26° 14' de longitude est. Il a pénétré jusqu'à une distance de 5 milles marins (il a atteint un point situé à 38° 22' de latitude nord et 26° 05' de longitude est). Il volait à une altitude de 1 000 pieds.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Dimitri S. BITSIOS
